

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1294

28 mai 2008

SOMMAIRE

All Seas Company S.A.	62066	Lemanik Sicav	62084
Arcipelagos Sicav	62088	Levita S.A.	62068
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	62091	Macrin S.A.	62081
Banyal Aragorn Investments S.A.	62079	Medanco S.A.	62077
B.M.D. International S.A.	62071	Méditerranéenne de Yachting S.A.	62072
Bonte s.a.	62074	Muse Investment S.A.	62066
Calverton Overseas S.A.	62081	Musinor Finances S.A.	62079
Capet S.A.	62071	N.G.E. S.A.	62083
Capital Investissements Europe S.A.	62068	Parlam Invest Holding S.A.	62069
Capitalium International S.A.	62080	Patri Immo S.A.	62069
Centaur Advisory S.A.	62074	Peony S.A.	62078
Clichy Holding S.A.H.	62071	Phebus S.A.	62069
Cobelpin S.A.	62073	Portfolio Multi-Manager Fund	62076
Cosmolux S.A.	62070	PROMOLUXOR S.A., société de gestion de patrimoine familial	62082
Dischavulco Immo S.A.	62070	Promorobis S.A.	62074
D.S. Corporation S.A.	62072	Real Estates International Holdings S.A.	62077
Euro Développement S.A.	62068	Risla S.A.H.	62076
Febex Technique S.A.	62086	Royal Logistics Holding S.A.	62077
Ficop Investments S.A.	62073	Sagil	62075
Financière Balan S.A.	62070	Seetal Strategies S.A.	62073
Fineurope S.A.	62082	Signal Lux Investment S.A.	62084
Flitox	62080	Smart Fund	62083
Froheld A.G.	62082	Société Financière du Méditerranéen S.A.	62081
Fund Partners	62083	Svenska Selection Fund	62087
Gonella S.A.	62080	TIL Finance Luxembourg S.à r.l.	62112
Gottschol Alcuilux S.A.	62072	UBS (Lux) Equity Fund 2	62112
Gregory Investments Holding S.A.	62067	Urbaninvest S.A.	62090
Highworth S.A.	62079	Uvita S.A., SPF	62078
International Investments & Properties S.A.	62076	Vantage Media Group S.A.	62078
Invesco Funds	62086	Vericon Holding S.A.	62075
Ivory Holding S.A.	62066	Zanetti S.A.	62090
Joe and Joe S.A.	62067		
J. Van Breda Beheersfonds	62075		
Lasting S.A.	62067		

Muse Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 13 juin 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065364/788/17.

Ivory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063618/10/18.

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.787.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063621/10/18.

Joe and Joe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 39.021.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 janvier 2008;
2. Approbation des comptes annuels au 31 janvier 2008;
3. Affectation des résultats au 31 janvier 2008;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063622/10/18.

Gregory Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063624/10/18.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 juin 2008 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065371/1023/17.

Capital Investissements Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2008* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063625/10/18.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2008* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063626/10/18.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.392.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juin 2008* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065372/1023/17.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.812.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2008* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063627/10/18.

Parlam Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2008* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063628/10/18.

Phebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.688.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juin 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008065376/1023/17.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2008* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063632/10/18.

Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17.06.2008* à 11H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2007
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065381/560/17.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le *11 juin 2008* à 11.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007,
3. Affectation du résultat,
4. Nomination,
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008060598/1212/19.

Clichy Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008061046/755/19.

Capet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 47.402.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2008 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2007;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064325/322/16.

B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064326/755/18.

D.S. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.334.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *13 juin 2008* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065362/788/16.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Einladung zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am *16. Juni 2008* um 12.00 Uhr in Clervaux - Eselborn

Tagesordnung:

1. Begrüßung und Feststellung der Beschlussfähigkeit der Hauptversammlung sowie Wahl des Schriftführers und Stimmzählers;
2. Präsentation und Feststellung des Berichts des Verwaltungsrats zum Geschäftsjahr 2007;
3. Präsentation und Feststellung der Bilanz zum 31.12.2007;
4. Entlastung des Verwaltungsrates des Gottschol Alcuilux S.A. und des Wirtschaftsprüfers sowie Neuwahl des Wirtschaftsprüfers;
5. Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinns für das Geschäftsjahr 2007;
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008063617/261/19.

Méditerranéenne de Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.788.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2008* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063619/10/19.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063620/10/19.

Seetal Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 93.829.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063623/10/19.

Cobelpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBEPIN S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 11 juin 2008 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065399/750/15.

Centaur Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2008* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063629/10/19.

Bonte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.
R.C.S. Luxembourg B 103.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *17 juin 2008* à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire.
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008065388/1004/19.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065353/534/15.

Sagil, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 25.719.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065361/534/15.

Vericon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 29.058.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *17.06.2008* à 10H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2007
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065382/560/17.

J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.971.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2008* à 15 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2008
4. Election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065396/755/20.

International Investments & Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.052.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 11 juin 2008 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065400/750/17.

Risla S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 18.531.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 13 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065383/506/16.

Portfolio Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2008 à 14 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2008
4. Election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065397/755/20.

Real Estates International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 11 juin 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065401/750/17.

Royal Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 48.252.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2008 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065359/534/15.

Medanco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.673.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 16 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de MM. Cornelius Martin BECHTEL, Gérard BIRCHEN et Jacques CLAEYS dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008065391/29/22.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *13 juin 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065366/788/16.

Peony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.392.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *27 juin 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065365/788/15.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et décharge donnée à l'administrateur démissionnaire;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063630/10/20.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 13, 2008* at 15.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2007 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2007.
4. Continuation of the activity of the Company despite a loss of more than the third quarters of the capital of the Company.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008065368/1023/18.

Highworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.650.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juin 2008* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065369/1023/16.

Musino Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juin 2008* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008065375/1023/16.

Capitalium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.835.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 juin 2008* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065384/795/15.

Flitox, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.352.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *16 juin 2008* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065385/534/15.

Gonella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.916.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le *16 juin 2008* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de MM. Cornelius Martin BECHTEL, Gérard BIRCHEN et Sinan SAR dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008065390/29/20.

Macrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.251.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 juin 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008065374/1023/16.

Société Financière du Méditerranéen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 juin 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008065378/1023/16.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 19 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. Nomination du Commissaire aux Comptes;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063631/10/20.

Fineurope S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.424.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17.06.2008 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2007
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065379/560/16.

Frohfeld A.G., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 16. Juni 2008 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008065386/534/16.

PROMOLUXOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 96.535.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065387/534/16.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2008* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial"."
3. Refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065080/1017/20.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.828.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le *13 juin 2008* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge aux Dirigeants de la Société de Gestion.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *10 juin 2008* au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065394/755/22.

Smart Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.967.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SMART FUND to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *17 June 2008* at 11.00 a.m. with the following agenda :

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2007
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors

5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For the Board of Director s.

Référence de publication: 2008065398/755/22.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A. qui se réunira le *13 juin 2008* à 10.00 heures au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007;
4. Discussion quant à la nomination de nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société;
5. Discussion quant à la nomination d'un mandataire concernant la vente des biens dans Corinvim;
6. Discussion quant au mode d'organisation des signatures des administrateurs sur compte bancaire de la société;
7. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la société quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société.

Si vous deviez ne pas pouvoir être présent à l'Assemblée générale ordinaire de la Société, des procurations sont disponibles au siège de la Société, ils vous seront adressés sur simple demande écrite pour les actionnaires nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063615/587/27.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Shareholders are hereby informed that:

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Mr. Henri HELLINCKX, in Luxembourg at the notary's office in Luxembourg, 101, rue Cents, L-1319 on May 27th, 2008 could not validly deliberate on the items of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

We consequently hereby give you notice of the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held, before public notary Mr Henri HELLINCKX, in Luxembourg at the notary's office in Luxembourg, 101, rue Cents, L-1319, on *June 30th, 2008*, at 12h00 p.m.

in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of paragraph 1 of Article 4 "Registered office" of the Articles, so as to read as follows:

- "The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or offices may be set up in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by simple decision of the Board of Directors."
2. Addition of a new paragraph 2 in Article 9 "Meetings of shareholders" of the Articles, so as to read as follows:
"Where the Company comprises a single shareholder, he shall exercise the power reserved to the General Meeting of shareholders."
 3. Amendment of paragraph 2, newly paragraph 4 and addition of a new paragraph 3 to Article 11 "Convening notices" of the Articles, so as to read as follows:
"Any share, whatever the Sub-fund or Class of shares to which it belongs, and whatever the net asset value per share in such Sub-fund or Class of shares, entitles to one vote. Any shareholder may take part in Meetings of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telegram, telex or facsimile transmission or by any other means of communication.
Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.
Inasmuch as it shall not otherwise be set forth by law or the present Articles of Association, decisions taken by the General Meeting of shareholders shall be adopted at the simple majority of the validly cast votes of shareholders, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper."
 4. Addition of a new paragraph 2 to Article 13 "Board of Directors" of the Articles, so as to read as follows:
"If a legal entity is appointed as Director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time."
 5. Amendment of paragraph 6 and addition of a new paragraph 7 to Article 14 "Chairmanship, Meetings, Powers of the Board of Directors and Daily Management" of the Articles, so as to read as follows:
"The Board of Directors may validly deliberate and act only if half of its members are present or represented. Decisions shall be taken at the majority of votes of the Directors present or represented at a meeting. In case the votes at a meeting of the Board of Directors are in equal part for and against a decision, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.
Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in a meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation to a meeting by such means of communication is equivalent to a physical presence at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company."
 6. Amendment of paragraph 4 of Article 16 "Investment policy" of the Articles, so as to read as follows:
"The Company is moreover authorised to use techniques and instruments bearing on transferable securities and money market instruments, on the condition that such techniques and instruments are used in view of efficient portfolio management and in view to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities."
 7. Addition of a new paragraph 5 in Article 21 "Redemption and conversion of shares" of the Articles, so as to read as follows:
"The Company may accept to deliver securities against a request for redemption in kind, provided that the relevant investor formally agrees to such delivery, that all Luxembourg law provisions have been respected, and in particular the obligation to present an evaluation report from the auditor of the Company. The value of such securities shall be determined according to the principle used for the calculation of the net asset value. The Board of Directors must make sure that the redemption of such securities shall not be detrimental to the other shareholders."
 8. Amendment of the last paragraph of Article 22 "Suspension of the calculation of the net asset value per share, of the issue and of the conversion or redemption of shares", so as to read as follows:
"Any such suspension shall be published by the Company, if appropriate, and shall be notified to the shareholders requesting the redemption or the conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the irrevocable application in writing. Such suspension with regard to any Sub-fund of shares shall have no effect on the calculation of the net value, the issue, the redemption and the conversion of the shares of any other Sub-fund of shares."
 9. Addition of the new items 4 and 5 to Article 28 "Dissolution, liquidation and merger of Sub-funds" of the Articles, so as to read as follows:
"4. In the same circumstances as those described in paragraph 1 of this Article, the transfer of assets and liabilities of a Sub-fund or Class of shares to another domestic or foreign UCI created pursuant to Part I of the 2002 Law, or to a Sub-fund or Class of shares of such UCI may be decided, following a proposal of the Board of Directors, by the General Meeting of shareholders of the relevant Sub-fund or Class of shares and adopted in the manner required for the amendment of the present Articles of Incorporation as described in article 29. Such decision shall be published in the same manner as described above and, in addition, the publication shall include characteristics of the other UCI. Such a publication shall be made within a month before the date on which the contribution becomes effective, so as to allow shareholders to request the redemption of their shares without cost. The con-

tribution shall be subject to a valuation report from the auditor of the Company, similar to the one required by Luxembourg law regarding the merger of commercial companies.

In the case of a transfer to a mutual investment fund or foreign UCI, the transfer shall only be binding on the shareholders of the relevant Sub-fund or Class of shares having formally approved the transfer.

5. In the event that the Board of Directors believe it is required for the interests of the shareholders of the relevant Sub-fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-fund, by means of a division into two or more Sub-funds, may be decided by the Board of Directors. Such decision will be published in the same manner as described below."

10. Additional minor changes

Approval of all other minor amendments, including any format and stylistic changes" as duly reflected in the draft Articles available for inspection at the registered office of the Company.

11. Miscellaneous.

There is no quorum required and the resolution on each item of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

May 28th, 2008.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008065349/755/96.

Febex Technique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 16 juin 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL et Madame Virginie DO-HOGNE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Démission de Madame Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065389/29/25.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of INVESCO Funds (the "Company") held on 26 May 2008 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, Shareholders are hereby reconvened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 27 June 2008 at 11 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following:

Agenda:

Sole Resolution

1. Amendment of Article 5, paragraph 10 so as to read as follows:

"Such publication will be made at least one month before the date on which such merger shall become effective in order to enable holders of such shares to request redemption thereof, free of charge, before the implementation of any such transaction. There shall be no quorum requirements for the general meeting deciding upon an amalgamation of a class of shares with a class of the Corporation and any resolution on this subject may be taken by a simple majority. An amalgamation of a class of shares of the Corporation with a class of a Luxembourg or an EEA based undertaking for collective investment offering equivalent protection will be subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29 of these articles. An amalgamation of a class with a Luxembourg or foreign based undertaking for collective investment not offering equivalent protection requires the unanimous consent of the holders of all shares of the class concerned then outstanding. "

2. Amendment of Article 10, paragraph 1, first sentence so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of July at eleven thirty a.m."

3. Amendment of Article 11, paragraph 3, so as to read as follows:

"Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

4. Amendment of Article 14, paragraph 6, so as to read as follows:

"A director may attend any meeting of the Board by videoconference or any similar means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the Board, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director. Such director is deemed to be present at the meeting of the Board."

5. Amendment of Article 14, paragraph 8, first sentence so as to read as follows:

"The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors and if the majority of the directors so present or represented are persons not resident in the United Kingdom."

6. Amendment of Article 14, paragraph 9, so as to read as follows:

"The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

7. Amendment of Article 1 so as to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of Invesco Funds."

8. Update of article 17, paragraph 3, in order to reflect the change of name of AMVESCAP PLC to Invesco Ltd.

The reconvened Meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast.

*Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the Extraordinary General Meeting of 26 May 2008 remain valid unless expressly revoked. Shareholders who are unable to attend the Extraordinary General Meeting are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning the proxy card (available at the registered office of the SICAV) to RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, att. Mrs Armelle Moulin or fax it to +352 2460 3331 not later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 24 June 2008

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008065395/755/56.

Svenska Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

Shareholders of SVENSKA SELECTION FUND (the "Corporation") are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Extraordinary Meeting") which will be held on *16 June 2008* or any adjournment thereof, at 2.00 p.m. at the registered office of the Corporation as set above, to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the name of the Corporation from " SVENSKA SELECTION FUND " into "HANDELSBANKEN FUNDS" and consequential amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "HANDELSBANKEN FUNDS" (hereinafter the "Corporation")."

2. General update of the Articles of Incorporation of the Corporation by amending Articles 4, 5, 8, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 25 and 31.

Voting:

A quorum of 50% of the outstanding shares of the Corporation at the date of the Extraordinary Meeting will be required and the resolutions will be adopted if approved by a two thirds majority of the votes cast.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy who need not be another shareholder in the Corporation. Proxy Cards can be obtained from the registered office of the Corporation. To be valid, a Proxy Card must be deposited at the registered office of SVENSKA SELECTION FUND at Svenska Handelsbanken AB, Luxembourg Branch, 146, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Fax: +352 49 9811 515 no later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 13 June 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008063616/33/28.

Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

Shareholders are hereby informed that:

The Extraordinary General Meeting of shareholders which was held, before notary Mr Henri HELLINCKX, in Luxembourg at the notary's office in Luxembourg, 101, rue Cents, L-1319 on May 27th, 2008 could not validly deliberate on the items of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

We consequently hereby give you notice of the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held, before public notary Mr Henri HELLINCKX, in Luxembourg at the notary's office in Luxembourg, 101, rue Cents, L-1319, on *June 30th, 2008*, at 11.30 a.m.

in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of paragraph 1 of Article 4 "Registered Office" of the Articles, so as to read as follows:
"The registered office of the Company is established in Strassen, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by simple decision of the Board of Directors."
2. Amendment of item B) of Article 12 "Close up and merger of sub-funds, categories or Classes" of the Articles, so as to read as follows:

"B) In circumstances similar to those described in the first paragraph of this Article, the Board of Directors, in the interest of the shareholders, shall have the power to transfer the assets of a sub-fund, class or category of shares to another sub-fund, class or category of shares in the Company. The publication of such decision shall be similar to the one described above in the first paragraph of this Article (such publication shall, in addition, include the characteristics of the new sub-fund, class or category). Every shareholder of the relevant sub-funds, classes or categories shall have the opportunity of requesting the redemption or the conversion of his own shares without any cost during a period of one month before the effective date of the merger. At the end of the one-month period, the decision shall bind all shareholders who have not used the possibility of requesting the redemption without any cost.

In any circumstances whatsoever, the contribution, to a particular sub-fund, category or class of shares of the Company, of the assets and liabilities of a particular sub-fund, category or class of shares of another Luxembourg undertaking for collective investment (UCI) created pursuant to Part I of the Law, may be exclusively decided upon a proposal of the Board of Directors. Such decision will be proposed, decided and published in accordance with the Articles of Incorporation. The contribution shall be subject to a valuation report from an auditor, similar to the one required by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

In the same circumstances as those described in paragraph A) of this Article, the transfer of assets and liabilities of a sub-fund, class or category of shares to another domestic or foreign UCI created pursuant to Part I of the Law, or to a sub-fund, class or category of shares of such UCI may be decided, following a proposal of the Board of Directors, by the General Meeting of shareholders of the relevant sub-fund, class or category of shares and adopted in the manner required for the amendment of the present Articles of Incorporation as described in article 30. Such decision shall be published in the same manner as described above and, in addition, the publication shall include characteristics of the other UCI. Such a publication shall be made within a month before the date on which the

contribution becomes effective, so as to allow shareholders to request the redemption of their shares without cost. The contribution shall be subject to a valuation report from the auditor of the Company, similar to the one required by Luxembourg law regarding the merger of commercial companies.

In the case of a transfer to a mutual investment fund or foreign UCI, the transfer shall only be binding on the shareholders of the relevant sub-fund, class or category having formally approved the transfer.

In the event that the Board of Directors believe it is required for the interests of the shareholders of the relevant sub-fund or that a change in the economic or political situation relating to the sub-fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one sub-fund, by means of a division into two or more sub-funds, may be decided by the Board of Directors. Such decision will be published in the same manner as described below."

3. Amendment of item 6 of Article 13 "Net Asset Value", so as to read as follows:

"The valuation of assets of each sub-fund of the Company shall be calculated in the following manner:

6. Units of UCITS and/or other UCI will be evaluated at their last available net asset value per unit or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value."

4. Amendment of paragraph 3 of Article 14 "Suspension of calculation of the net asset value per share, of the issue, conversion and redemption of shares", so as to read as follows:

"Any suspension of the calculation of the net asset value of the shares in one or several sub-funds shall be published, if appropriate, by any appropriate ways and in particular in the newspapers where these values are usually published."

5. Addition of a new paragraph 2, amendment of the newly paragraph 9, addition of a new paragraph 10 and amendment of the newly paragraph 12 of Article 15 "General Meetings of shareholders", so as to read as follows:

"Where the Company comprises a single shareholder, he shall exercise the power reserved to the general meeting.
(...)

Each whole share of each sub-fund and of each class/category, regardless of its value, is entitled to one vote. Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission or any other means of communication.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

(...)

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at meetings of shareholders shall be passed by a simple majority of the validly cast votes of shareholders, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper."

6. Amendment of paragraph 3 and 7 of Article 16 "Directors", so as to read as follows:

"If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers ; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

(...)

The directors proposed for election, whose names appear in the agenda of the annual general meeting, will be elected by the majority of the validly cast votes of the shareholders."

7. Amendment of paragraphs 3 and 4 of Article 17 "Chairmanship and Board of Directors Meetings" of the Articles, so as to read as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that, at any Board of Directors meeting, the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in a meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation to a meeting by such means of communication is equivalent to a physical presence at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company."

8. Additional minor changes

Approval of all other minor amendments, including any format and stylistic changes" as duly reflected in the draft Articles available for inspection at the registered office of the Company.

9. Miscellaneous.

There is no quorum required and the resolution on each item of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

May 28th, 2008.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008065351/755/108.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2008* à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Reconduction de Monsieur Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Reconduction de Madame Monique JUNCKER dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Le conseil d'administratio n.

Référence de publication: 2008065392/29/27.

Zanetti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2008* à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Cornelius BECHTEL dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Reconduction de Monsieur Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Reconduction de Madame Monique JUNCKER dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008065393/29/27.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.458.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

"AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY S.A.", a société anonyme governed by the laws of France, registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 403 081 714, with registered office at 20, place Vendôme, 75001, Paris, France, represented by M^e Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on 2 May 2008.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declares to establish:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the "Company") in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar") (the "Sicar Law") and the private placement memorandum (the "PPM") of the shares of the Company.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch development or listing. The Company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to make worldwide investments in Mezzanine Instruments, Other Instruments and Mezzanine Investment Funds primarily in Europe, North America and, on an opportunistic basis, in Asia (the "Portfolio Investments").

The Company will not invest more than 85% of its commitments in Mezzanine Instruments and Other Instruments (the "Direct Investments").

Mezzanine Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans; they shall consequently include any mezzanine debt or PIK debt (the "Mezzanine Instruments").

Other Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments, and any senior debt through secondary opportunities or second lien debt and generally include any similar debt provided in the context of an investment in risk capital (the "Other Instruments").

The Company will not invest more than 15% of its commitments dedicated to Direct Investments into Other Instruments.

The Company will not invest more than 15% of its commitments in Mezzanine Investment Funds.

Mezzanine Investment Funds are funds whose main purpose is to invest in Mezzanine Instruments and Other Instruments (as defined here above) ("Mezzanine Investment Funds").

The Company will not invest more than (i) 15% of its commitments (dedicated to Direct Investments) in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Direct Investment or co-investment in Mezzanine Instruments or (ii) 10% of its commitments (dedicated to Mezzanine Investment Funds) in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Mezzanine Investment Fund.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the Sicar Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 6 May 2018. The duration of the Company may be extended on three occasions, for successive periods of one year each, upon proposal by the Board of Directors, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) Class A Series 1 shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up. The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "Sicar") shall be one million euro (EUR 1,000,000.-).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws. The shares of whatever class may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 1 shares, twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 2 shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the

subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The Board of Directors shall not issue any shares of whatever class where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Any new Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class A share, any new Class B shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class B share and any new Class C shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class C share.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to reserves.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The prior consent of the Board of Directors is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Board of Directors. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Board of Directors will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the Board of Directors may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Board of Directors may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to an Affiliate of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an affiliate of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

"Affiliate" means in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company.

"Control" means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than fifty per cent (50%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity. For these purposes "persons acting in concert", in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity. Where the Board of Directors refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate, provided that the proposed transferor may in such circumstance elect not to transfer his shares at all anymore. Such person, alone or together with any other person agreed by the Board of Directors, may purchase the shares at the price or value indicated in the notice to the Board of Directors. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Board of Directors may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the Board of Directors for reasons other than an election by the proposed transferor not to transfer his shares at all anymore, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the Board of Directors and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares, including for such purpose commitments to subscribe for such shares, may only be transferred in the same proportions.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The net asset value of the shares, based on the net asset value of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors on a fair market value basis in compliance with the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA. It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The net asset value of a share within a particular class of shares will be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under article 29. Each share within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares of each class will be determined by the Board of Directors from time to time, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a business day in Luxembourg, the next day which is a business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders.

Portfolio Investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the net asset value of the Company may be postponed for up to fifty (50) Luxembourg bank business days during:

- (i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;
- (ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;
- (iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;
- (iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders;
- (v) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect; or
- (vi) in case of a suspension of the calculation of the net asset value by the Mezzanine Investment Funds into which the Company invests.

Where the valuation methodology is not otherwise specified with respect to an asset, any such asset shall be based on the foreseeable value of realization estimated in good faith pursuant to article 5 of the Sicar Law.

Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company's shares of whatever class are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may at its sole discretion redeem the shares of whatever class during the first three years of its incorporation at their initial subscription price, increased by an interest of 6% per annum thereon, where capital (including share premium) subscribed and paid-in by existing shareholders is to be returned to these existing shareholders following subscription and payment of additional capital (including share premium) by new shareholders in the Company and/or any parallel investment vehicle to the Company.

In case of an event of default (being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the shareholder and the Company), the Company may charge to the defaulting shareholder late payment penalties at a rate of 10% per year. If such default is not remedied within one month the Company may also redeem the defaulting shareholder's shares at a redemption amount reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7) of the shares to be redeemed, less the costs and expenses resulting from this default, and the payment of the redemption price may be deferred until such time as the defaulting shareholder would have received distributions on the redeemed shares if there had been no default resulting in the redemption of these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material legal tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the net asset value of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III. Board of Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of the Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Fees and Expenses. The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Further, AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity"), as long as it is an advisor to the Company, is entitled to receive a fee (the "Fee").

During the Investment Period (as defined in the "PPM"), the Fee will amount to 1.25% per annum of the total commitments for Class A Series 1 shares and 1% per annum of the net asset value of the Class A Series 2 shares.

After the Investment Period, the Fee will amount to 1.25% of the pro rata of the contribution of the Class A Series 1 shares to the acquisition costs (net of expenses) of the Portfolio Investments not divested and 1% per annum of the net asset value of the Class A Series 2 shares, provided that such Fee may not be lower than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) per financial year. The part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 1 shares shall be referred to as the "Fee 1" and the other part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 2 shares shall be referred to as the "Fee 2".

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the Advisory Committee, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to

be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 16. Advisory Committee. The Board of Directors shall establish an advisory committee of shareholder representatives (the "Advisory Committee") to advise the Board of Directors with respect to conflicts of interest and other issues that may arise from time to time.

The Advisory Committee will meet at such times scheduled by the Board of Directors, but at least once a year. The Board of Directors shall convene the Advisory Committee accordingly.

The Advisory Committee will comprise up to 12 members, all of whom will be representatives of shareholders selected by the Board of Directors. All decisions of the Advisory Committee shall be taken by a majority vote of those present and voting. If there is a tie vote, the chairman of the Advisory Committee (if one has been designated) shall cast an additional tie-breaking vote.

Art. 17. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who need not be shareholder and who shall carry out the duties prescribed by the Sicar Law.

The auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until a successor is elected. The auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 10.30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption

is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-thirds majority of the votes cast is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial Year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the Sicar Law.

Art. 29. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

After payment of the Fee, distributions on shares shall be made in the following order of priority:

(i) first, 100% of the distributions shall be made to the Class A (Series 1 and Series 2) shareholders until a distribution has been made on each Class A share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class A share;

(ii) second, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders until a distribution has been made on each Class B and each Class C share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class B respectively Class C share;

(iii) third, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders until the share capital and share premium paid in into the Company upon and since the issue of each such Class A share has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

(iv) fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders until the Class B and C shares have received in aggregate and taken together 15% of the total amounts distributed pursuant to (iii) and (iv) hereof (the "V Amount"), such V Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata); and

(v) fifth, out of any remainder, 85% to the Class A shareholders and 15% to the Class B and C shareholders in aggregate and taken together (the "VI Amount"), such VI Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata),

provided that,

(i) save if otherwise provided, each share of a given class and Series shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares and Series as a whole; and

(ii) for any allocation between the Class A shareholders in whatever phase of the distribution mechanism, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 1 shares and the Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 2 shares and;

(iii) the transition from one phase of the distribution mechanism to another shall be considered separately for each Series of Class A shares.

Any amounts to be distributed on Class B and Class C shares pursuant to (iv) and (v) of the distribution mechanism shall be allotted by the Company to a reserved account (the "Reserved Account"). Such amounts shall only be released in accordance with the principles set out hereafter.

Distributions on Class A Series 1 and Class A Series 2 Shares shall be made in accordance with the provisions of the distribution mechanism until such date where each holder of Class A Series 1 Shares and Class A Series 2 Shares has been distributed an amount corresponding to the subscription amount which has actually been called up and paid in from time to time by such holder, increased by a 6% cumulative and annually compounded return on such called up and paid-in amount (the "Repayment Date").

As of the Repayment Date, any realised amounts to be distributed on Class B and Class C shares shall be secured by an equivalent cash amount being effectively placed on the Reserved Account of the Company until the Relevant Date.

The Class B and Class C shares shall only be entitled, until the Relevant Date, to receive distributions out of the Reserved Account, in such amount determined by the Company as necessary to satisfy any charge to taxation which has been made against the holder(s) of the Class B and Class C shares or against any shareholder or partner of them (or any beneficiary or settler thereof) by any relevant tax authority in respect of any allocation to the Reserved Account.

On and following the Relevant Date, the holders of Class B and Class C shares shall be entitled to receive actual distributions out of the Reserved Account (taking account of all amounts already distributed).

For the purpose of the above, the Relevant Date shall be whichever is the earlier of:

(a) the date where the Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares should have been distributed 100% in proportion to their paid in commitment, plus the unfunded commitment, plus 100% of the preferential return; and

(b) the termination of the Company, provided that the Relevant Date may never occur prior to the Repayment Date.

All distributions shall be distributions in cash only.

Subject only to the conditions fixed by the Sicar Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the issued capital of the Company falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 29.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Whether during its liquidation or thereafter, the Company may from time to time be called upon to satisfy the Company's obligation to return distributions the Company has received from a Portfolio Investment back to such Portfolio Investment or to satisfy any obligation of the Company to make payments in respect of the Company indemnity (the "Giveback Amount"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount from provisions made at liquidation, each shareholder may, for a maximum period of 3 years from the end of the Company's liquidation, be required on a pro rata basis to return distributions distributed to such shareholders during the life of the Company or upon its liquidation (the "Giveback Contribution"). Subject to applicable law, the aggregate amount of all Giveback Contributions to be potentially contributed by each shareholder is capped at any time to 15% of the sum of share capital and share premium paid in at any time by such shareholder.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital EUR	Number and class of shares
AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY S.A., prenamed	31,000.-	3,100 Class A Series 1
Total:	31,000.-	3,100 Class A Series 1

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid incorporation are estimated at four thousand five hundred euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ended 2013:

- Ms Cécile Mayer-Levi, company director, born in St Etienne, France, on 10 October 1964, residing professionally at c/o AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A., 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

- Mr Vincent Gombault, company director, born in Argenteuil, France, on 7 October 1963, residing professionally at c/o AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A., 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

- Mr Jean-Louis Camuzat, administrator, born in Fontenay aux Roses, France, on 1 September 1963, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr Brian McMahon, administrator, born in Dublin, Ireland, on 4 November 1968, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ended 2013:

- "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

3. Resolved to establish the registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY S.A.", une société anonyme de droit français, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 403 081 714, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001, Paris, France,

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 2 mai 2008.

Ladite procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est également soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar" en abrégé) (la "Loi Sicar") ainsi que le memorandum de placement privé (le "PPM") des actions de la Société.

La Société adopte la dénomination "AXA Mezzanine II S.A., SICAR."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1^{er} de la Loi Sicar et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Sicar.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") consiste à investir, au niveau mondial, dans des Instruments Mezzanine, des Autres Instruments ainsi que des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine principalement en Europe, en Amérique du Nord, et, de manière opportuniste, en Asie (l'(es) "Investissement(s)").

La Société n'investira pas plus de 85% des engagements pris envers elle dans des Instruments Mezzanine et Autres Investissements (l'(es) "Investissement(s) Direct(s)").

Les Instruments de Dette Mezzanine, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister entre autres en des émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, des actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK" (les "Instruments Mezzanine").

Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette "second lien" et inclura généralement toute dette similaire existante dans le contexte d'un investissement en capital à risque (les "Autres Investissements").

La Société n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle à des Investissements Directs dans d'Autres Investissements.

La Société n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

Les Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine sont des fonds dont l'objet principal consiste à investir dans des Instruments Mezzanine et dans des Autres Investissements (tels que définis ci-avant) (les "Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine").

La Société n'investira pas plus de (i) 15% des engagements pris envers elle (consacrés à des Investissements Directs) dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Investissement Direct ou un co-investissement dans des Instruments Mezzanine ou (ii) 10% des engagements pris envers elle (consacrés à des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine) dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi Sicar (les "Investisseurs Avertis").

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi Sicar, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permmissible sous la Loi Sicar.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 6 mai 2018. Sur proposition du Conseil d'Administration et par résolution des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts, la durée de la Société peut être prorogée par trois fois, pour des périodes successives d'un an à chaque fois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille et cent (3.100) actions de Catégorie A Série 1. Chaque action émise pour chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée. Le capital minimal de la Société, suite à une période de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société en tant que société d'investissement en capital risque (une "Sicar"), devra s'élever à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi. Les actions de toute Catégorie pourront être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiés d'Investisseurs Avertis.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent million d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt quatre million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 1, vingt quatre million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 2, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut émettre des actions de quelque catégorie que ce soit lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

Toute nouvelle action de Catégorie A Série 1 et de Catégorie A Série 2 sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie A, toute nouvelle action de Catégorie B sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie B et toute nouvelle action de Catégorie C sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie C.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à des réserves.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Le consentement préalable du Conseil d'Administration est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Conseil d'Administration. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Conseil d'Administration décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Conseil d'Administration peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des actions (y compris à cette fin tous engagements envers la Société de souscription ultérieure d'actions). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession à un Affilié du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un affilié du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

"Affilié" signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding.

"Contrôle" signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) détient ou acquiert le contrôle direct ou indirect (1) des activités de cette entité, ou (2) de plus de cinquante pour cent (50%) du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de cette entité. Dans cette optique, "les personnes agissant de concert" par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent activement en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité. Lorsque le Conseil d'Administration refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée, sous réserve que le cédant puisse alors dans ces conditions choisir de ne plus céder ses actions. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Conseil d'Administration peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Conseil d'Administration. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant significativement plus élevée que la juste valeur du marché des actions à vendre, le Conseil d'Administration peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, et pour des raisons autres que le cas du choix du cédant concerné de ne plus céder ses actions, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Conseil d'Administration mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de trois mois.

Les actions de Catégorie A Série 1 et les actions de Catégorie A Série 2, y compris dans cette optique tout engagement de souscription pour de telles actions, ne pourront être cédées que dans des proportions identiques.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute catégorie de la Société comme le Conseil d'Administration l'estime nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée

par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté par tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée d'actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Evaluation des actions. La valeur d'actif net des actions, basée sur la valeur d'actif net de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de la juste valeur de marché, en conformité avec les lignes directrices telles qu'é émises de temps à autre par l'Association Européenne de Capital Risque ("AECR") ou toute organisation venant à succéder à l'AECR. Elle sera exprimée en euros (EUR), en un chiffre par action. La valeur des actifs exprimée dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur de l'actif net. La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions sera calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'article 29. Chaque action d'une même catégorie d'actions aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie sera déterminée par le Conseil d'Administration, de temps à autre, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires.

Les Investissements vendus dans le cadre de transactions qui n'ont pas été finalisées, ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la valeur de l'actif net. Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en considération à la date de rachat concernée. A compter de cette date et ce jusqu'au paiement, le prix de rachat doit être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la valeur d'actif net de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours bancaires ouvrables au Luxembourg pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne relèvent pas du contrôle de la Société;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société seraient impossibles;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur de l'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires;

(v) en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires; ou

(vi) en cas de suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Fonds d'Investissements en Dette Mezzanine dans lesquels la Société investit.

Lorsque la méthode d'évaluation n'est pas autrement spécifiée en ce qui concerne un quelconque actif, cet actif sera déterminé sur la valeur de réalisation prévisionnelle estimée de bonne foi conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi Sicar.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Les actions de la Société de toute catégorie peuvent être rachetées selon les dispositions qui suivent et conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

La Société peut discrétionnairement racheter les actions de toute catégorie au cours des trois premières années de sa constitution à leur prix de souscription initial, augmenté d'un intérêt annuel de 6 %, lorsque le capital (y compris la prime d'émission) souscrit et payé par les actionnaires existants sera restitué aux actionnaires existants à la suite de la

souscription et du paiement de capital supplémentaire (y compris une prime d'émission) par les nouveaux actionnaires de la Société et/ou de tout véhicule d'investissement parallèle de la Société.

En cas de défaillance (c'est à dire en cas d'un événement à la suite duquel un actionnaire manque à souscrire de nouvelles actions de la Société en violation de ses engagements contractuels pris à cet effet envers la Société), la Société peut appliquer à l'actionnaire défaillant des intérêts de retard à un taux de 10% par an. S'il n'est pas remédié à cette défaillance dans le mois, la Société peut racheter les actions des actionnaires défaillants à un prix de rachat reflétant 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat et en application de l'article 7) sur base de la valeur d'actif net des actions à racheter, moins les frais et les dépenses engagés du fait de cette défaillance, et le paiement du prix de rachat peut être différé jusqu'au moment où l'actionnaire défaillant aurait reçu des distributions sur les actions rachetées s'il n'y avait pas eu de défaillance résultant en le rachat de ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque juridique matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé des toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la valeur de l'actif net des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur net de l'actif de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'article 7). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions est insuffisante ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment du rachat à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle y est autorisée, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucune circonstance, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres du conseil restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés des dépenses engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

De plus, aussi longtemps que AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity") agit en tant que conseiller de la Société, celle-ci aura droit à une indemnité ("l'Indemnité").

Durant la Période d'Investissement (telle que définie dans le "PPM"), l'Indemnité s'élèvera à 1,25% par an du montant total des engagements souscrits pour des actions de Catégorie A Série 1 et 1% par an de la valeur nette d'inventaire des actions de Catégorie A Série 2.

Après la Période d'Investissement, l'Indemnité s'élèvera à 1,25% du pro rata de la contribution des actions de Catégorie A Série 1 aux coûts d'acquisition (nets de toute dépense) des Investissements non cédés et 1% par an de la valeur nette d'inventaire des actions de Catégorie A Série 2, sous réserve que cette Indemnité ne peut être inférieure à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par année sociale. La partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 1 s'intitulera l'"Indemnité 1" et la partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 2 s'intitulera l'"Indemnité 2".

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration entraîne pour le Conseil d'Administration l'obligation d'obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, le Comité Consultatif, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Comité Consultatif. Le Conseil d'Administration établira un comité consultatif composé de représentants des actionnaires (le "Comité Consultatif"), qui conseillera le Conseil d'Administration sur tout conflit d'intérêts et questions pouvant se poser de temps à autres.

Le Comité Consultatif se réunira à telles dates prévues par le Conseil d'Administration, mais en tous cas au moins une fois par an. Le Conseil d'Administration convoquera le Comité Consultatif en accord avec les présentes dispositions.

Le Comité Consultatif comprendra jusqu'à douze membres, tous étant des représentants des actionnaires désignés par le Conseil d'Administration. Toute décision du Comité Consultatif sera prise à la majorité simple des présents et votants. En cas de vote partagé, le président du Comité Consultatif (s'il en a été désigné un) devra voter à nouveau au moyen d'une voix prépondérante supplémentaire.

Art. 17. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises, actionnaire ou non et qui exercera les fonctions prévues par la loi Sicar.

Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises est rééligible et il peut être révoqué, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour du mois d'avril à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur d'entreprise(s) peut(vent) convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telles que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires,

à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers des votes exprimés est requise à ces assemblées générales.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi Sicar.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Après paiement de l'Indemnité, les distributions au titre des actions seront faites selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A (Série 1 et Série 2) jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission de ladite action de Catégorie A;

(ii) deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie B et au titre de

chaque action de Catégorie C correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission respective de l'action de Catégorie B et de Catégorie C;

(iii) troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payés à la Société au moment et depuis l'émission des actions de Catégorie A aient produit un retour sur investissement de 6% cumulatif et calculé sur base annuelle à compter de la date du paiement de la souscription pour les actions concernées;

(iv) quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce que les actions de catégorie B et C reçoivent au total et pris ensemble 15% des montants totaux distribués conformément aux points (iii) et (iv), (le "Montant V") le Montant V étant alors distribué comme suit: 67% au profit des actionnaires de Catégorie B (chaque action de catégorie B participant au pro rata) et 33% au profit des actionnaires de Catégorie C (chaque action de catégorie C participant au pro rata); et

(v) cinquièmement, sur tout surplus, 85% aux actionnaires de Catégorie A et 15% aux actionnaires de Catégorie B et C au total et pris ensemble (le "Montant VI"), le Montant VI étant alors distribué comme suit: 67% au profit des actionnaires de Catégorie B (chaque action de catégorie B participant au pro rata) et 33% au profit des actionnaires de Catégorie C (chaque action de catégorie C participant au pro rata),

à condition que:

(i) sauf disposition contraire, chaque action d'une catégorie et d'une Série donnée participe au pro rata aux distributions allouées à une telle catégorie et série d'actions dans son entier, et

(ii) pour toute répartition à quelque étape que ce soit dans le mécanisme de distribution entre les actionnaires de Catégorie A, la répartition se fera de sorte qu'au total, l'Indemnité 1 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 1 et l'Indemnité 2 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 2, et

(iii) la transition d'une phase du mécanisme de distribution à une autre sera prise en compte séparément pour chaque série d'actions de Catégorie A.

Tous montants devant être distribués au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C conformément aux paragraphes (iv) et (v) du mécanisme de distribution seront alloués par la Société à un compte de réserve (le "Compte de Réserve"). Ces montants ne seront libérés que conformément aux principes énoncés ci-après.

Les distributions au titre des Actions de Catégorie A Série 1 et de Catégorie A Série 2 seront effectuées conformément aux règles du mécanisme de distribution jusqu'à la date à laquelle chaque détenteur d'Actions de Catégorie A Série 1 et d'Actions de Catégorie A Série 2 s'est vu distribuer un montant correspondant au montant de souscription appelé et effectivement libéré de temps à autre par ces détenteurs, augmenté d'un rendement cumulé de 6%, calculé annuellement sur le montant appelé et libéré (la "Date de Repaiement").

A la Date de Repaiement, tous les montants réalisés à distribuer au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C seront garantis par un montant équivalent en numéraire effectivement placé jusqu'à la Date de Référence sur le Compte de Réserve de la Société.

Les actions de Catégorie B et de Catégorie C peuvent, jusqu'à la Date de Référence, uniquement recevoir des distributions à partir du Compte de Réserve jusqu'à un montant considéré par la Société comme nécessaire pour permettre de satisfaire à tout impôt mis à la charge d'un/des détenteur(s) d'actions de Catégorie B et de Catégorie C ou contre son/leur actionnaire ou son/leur associé (ou tout bénéficiaire ou tout fiduciaire) par toute autorité fiscale au titre de toute allocation au Compte de Réserve.

A partir de la Date de Référence, les détenteurs d'actions de Catégorie B et de Catégorie C auront droit à recevoir des distributions effectives à partir du Compte de Réserve (en tenant compte de tous les montants déjà distribués).

Aux fins de ce qui précède, la Date de Référence sera la date la plus proche entre:

(a) la date à laquelle les actions de Catégorie A Série 1 et les actions de Catégorie A Série 2 auraient du recevoir 100% en proportion de leur engagement libéré, plus l'engagement non libéré, plus 100% du retour préférentiel, et

(b) la fin de la Société, à condition que la Date de Référence ne soit jamais intervenue avant la Date de Repaiement.

Toutes les distributions seront des distributions en numéraire uniquement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de toute catégorie dans les conditions fixées par la Loi Sicar et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Aucune distribution ne devra entraîner une baisse du capital social émis par la Société sous le seuil d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'article 29.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord des actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Que ce soit au cours de sa liquidation ou ultérieurement, la Société peut à tout moment être appelée à satisfaire une obligation de la Société à restituer les distributions que la Société a reçues sur un Investissement à l'entité objet de l'Investissement ou pour satisfaire toute obligation de la Société d'effectuer le paiement d'une garantie (le "Montant de Restitution"). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution à partir des provisions faites lors de la liquidation, chaque actionnaire peut se voir demander au cours d'une période maximum de trois ans à compter de la fin de la liquidation de la Société, de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions qui ont été versées à cet actionnaire en cours de vie de la Société ou lors de sa liquidation (la (les) "Contribution(s) de Restitution"). Le montant des Contributions de Restitution qui sera restitué par chaque actionnaire est plafonné, sous réserve de la loi applicable, à tout moment à 15% du montant du capital social et de la prime d'émission payés à un moment quelconque par cet actionnaire à la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi Sicar.

Souscription et Paiement

Actionnaire	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre et catégorie d'actions
AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY S.A., prénommée . . .	31.000,-	3.100 de Catégorie A Série 1
Total:	31.000,-	3.100 de Catégorie A Série 1

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, celui-ci a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire le montant ci-après énoncé:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2008. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels de l'année 2013:

- Mme Cécile Mayer-Lévi, directeur de sociétés, née à St Etienne, France, le 10 octobre 1964, résidant professionnellement à c/o AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A., 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

- M. Vincent Gombault, directeur de sociétés, né Argentueil, France, le 7 octobre 1963, résidant professionnellement à c/o AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A., 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

- M. Jean-Louis Camuzat, administrateur, né à Fontenay aux Roses, France, le 1^{er} septembre 1963, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- M. Brian McMahon, administrateur, né à Dublin, Irlande, le 4 novembre 1968, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs d'entreprises et de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante réviseur d'entreprises pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2013:

- "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) and inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

3. Décidé de fixer le siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2008. Relation: EAC/2008/6465. — Reçu mille deux cent cinquante Euros (droit fixe: 1.250,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008062478/239/1210.

(080071709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

UBS (Lux) Equity Fund 2, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UBS (Lux) Equity Fund 2 welcher von der UBS Responsibility Fund Management Company S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 15. Mai 2008 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Für UBS Responsibility Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008060521/1360/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01637. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

TIL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.902.

Il résulte des résolutions de l'Associé, en date du 12 décembre 2007 de la société TIL Finance Luxembourg S.à.r.l., que l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 12 décembre 2007:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 9.098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg

2. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 12 décembre 2007:

Monsieur John O'Donnell né le 26 mai 1954 en Grande-Bretagne et résidant au Four Seasons Hotel, appartement 23, Simmons court Dublin 4 en Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIL Finance Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008060826/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.